

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
Réunion du Conseil Municipal
10 décembre 2019

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

Considérant l'absence d'observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019.

DEL_2019_12_1

VALIDATION DU BLASON COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le blason communal tel que présenté ci-dessous :



DEL_2019_12_2

LOTISSEMENT « LES PALOUMAYRES » - PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité
- de fixer le prix de vente à 51 € TTC le m².

DEL_2019_12_3

**CDG 40 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION POLES RETRAITE
ET PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant n° 2 à la convention Pôles retraites et protection sociale 2015-2017 avec le Centre De Gestion, pour l'année 2019.

DEL_2019_12_4

**PARTICIPATION EMPLOYEUR AU FINANCEMENT DES REGIMES
COMPLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1 – de participer à compter du 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents ;

- 2 – de verser une participation mensuelle de 20 €uros (vingt euros) bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée ;
- 3 – cette participation sera proratisée selon le temps de travail de l'agent.

| | |
|----------------------|--|
| DEL_2019_12_5 | INDEMNITES ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRÉSOR CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR |
|----------------------|--|

Le conseil municipal, **DECIDE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, pour l'année 2019 (270 jours),

- d'accorder, au Receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 50% ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Stéphane SUTTER, trésorier ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des budgets.

| | |
|----------------------|---|
| DEL_2019_12_6 | CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE |
|----------------------|---|

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de transférer certaines voies privées de la commune dans le domaine public.

En effet, les voies mentionnées dans le tableau ci-dessous, appartiennent au domaine privé communal. Or, elles sont ouvertes à la circulation et, de ce fait, doivent être classées dans le domaine public de la commune.

| Voies | |
|-----------------------------|------------|
| <u>Au domaine Blériot :</u> | |
| Rue Albert Mouchez ; | 340 mètres |
| Rue Paul Pouquet | 234 mètres |
| Impasse Jérôme Dedeban | 136 mètres |
| Impasse Joseph Dugarry | 93 mètres |
| Impasse Maïsadour | 82 mètres |
| Impasse Yves Départ | 83 mètres |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le classement dans la voirie communale des voies détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

| | |
|----------------------|------------------------------|
| DEL_2019_12_7 | DECISION MODIFICATIVE |
|----------------------|------------------------------|

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la décision modificative détaillée ci-dessous :

| INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|-------------|-----------------------------|---------|
| Dépenses | | Recettes | |
| Article (Chap.) - Opération | Montant | Article (Chap.) - Opération | Montant |
| 020 (020) : Dépenses imprévues | -3 000,00 | | |
| 2138 (21) : Autres constructions | 3 000,00 | | |
| | 0,00 | | |
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | |

| |
|------------------------------|
| DIVERS / INFORMATIONS |
|------------------------------|

Un point est fait sur les travaux et dossiers en cours.

DIVERS / INFORMATIONS

- Le rapport du commissaire enquêteur sur l'Enquête publique unique préalable à la DIG et comportant une demande d'autorisation environnementale PPG Adour et affluents : Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant « Adour et affluents » pour les départements des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques - Demandeur : Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), a été reçu en mairie.
- SYDEC : les synthèses détaillées des rapports de contrôle 2018 gaz combustible et énergie électrique sont consultables en mairie.
- FEC 2019 : Le Fonds d'Équipement des Communes – 2019, a été attribué pour les travaux de reprise des trottoirs au domaine Blériot : 4 887,60 euros.
- Fibre optique : la commune (ainsi que tout le département) sera desservie avant fin 2021.
- Virades de l'Espoir 2019 : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements adressé par Monsieur Edgar Fumero (responsable de cette manifestation).
- SDIS : la contribution communale pour 2020 s'élèvera à 20 164,52 euros (pour information, elle était de 20 149,48 euros en 2019).
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation : montant alloué à la commune pour 2019 : 38 554 euros.
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : montant alloué à la commune pour 2019 : 8 070,03 euros.
- Repas des aînés du 11 janvier 2020 : les conseillers municipaux assureront le service.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 17 décembre 2019.

Le Maire,
Francis DESBLANCS